

Plage de Pont-Mahé

Commune d'Assérac
44 - Loire-Atlantique



Caractéristique de la zone de baignade



- **Baignade surveillée** : du 1^{er} juillet au 31 août 2022
- **Horaires de surveillance**: 13h30 - 19h00 (sauf le lundi)
- **Observations ponctuelles** : algues vertes, microalgues, méduses
- **Autres usages** : activités nautiques (kitesurf) - pêche à pied
- **Responsable de la baignade** : Maire d'Assérac

Interdit

Interdit du 1^{er} avril au 30 septembre

- ◆ Accès
- Affichages
- ✚ Poste de secours
- WC Sanitaire
- Emissaire d'eaux pluviales
- Parking

Historique de la qualité des eaux de baignade

2018	2019	2020	2021	Excellente
				Bonne
Episodes de pollution bactériologique (2018-2021): 3				Suffisante
31/07/2018 ; 31/07/2019 ; 06/08/2021				Insuffisante
Engendre des interdictions temporaires de baignade				

Le contrôle de la qualité microbiologique des eaux de baignade porte sur deux germes bactériens, *Escherichia coli* et *entérocoques intestinaux*. Leur présence au-delà des limites sanitaires autorisées traduit une contamination de l'eau pouvant occasionner des gastro-entérites, otites, infections oculaires ou cutanées.

Inventory des risques de pollutions, actions et mesures de gestion

Inventaire des sources de pollution potentielles	Risque
Rejets d'eaux pluviales polluées (via cours d'eau, réseau)	Faible
Casse sur le réseau d'eaux usées	Faible
Incivilités (déjections canines et équinés sur la plage)	Moyen
Animaux sauvages (oiseaux)	Faible

→ Actions

- Contrôle et mise en conformité des branchements d'eaux usées
- Veiller au bon fonctionnement des installations d'eaux usées
- Suivi de la qualité des eaux pluviales aux exutoires
- Alertes météo et autosurveillance de la qualité de l'eau en complément des contrôles officiels
- Interdiction des chiens et des chevaux (arrêté municipal)
- Sensibilisation des habitants et touristes



Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- en mairie d'Assérac
02.40.01.70.00

- à l'Agence régionale de santé Pays de la Loire
ARS-PDL-SE-EAUX-LOISIRS@ars.sante.fr
<http://baignades.sante.gouv.fr/>

ASSERAC
DE TERRE ET DE MER

